

Dispositions générales réglementant la participation au WDW2022 du 22 au 24 juillet 2022

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES DISPOSITIONS GÉNÉRALES SUIVANTES (« DG ») RÉGISSANT LES TERMES ET LES CONDITIONS DE VOTRE PARTICIPATION AU WORLD DUCATI WEEK 2022 QUI AURA LIEU AU MISANO WORLD CIRCUIT MARCO SIMONCELLI (« CIRCUIT ») DU 22 au 24 JUILLET 2022 (« ÉVÉNEMENT ») ET LES CONDITIONS APPLICABLES À L'ACHAT DES TITRES D'ACCÈS À L'ÉVÉNEMENT.

EN ACCEPTANT CES DG, VOUS RECONNAISSEZ ET ACCEPTEZ EXPRESSÉMENT D'ÊTRE LIÉ PAR CELLES-CI. AU CAS OÙ VOUS NE SERIEZ PAS D'ACCORD ET OÙ VOUS NE COMPTERIEZ PAS ACCEPTER CES TERMES ET CES CONDITIONS, CLIQUEZ SUR « JE N'ACCEPTÉ PAS ». DANS CE CAS, VOUS NE POURREZ PAS ACCÉDER AU MODULE D'ACHAT DE L'ÉVÉNEMENT.

LA PARTICIPATION A L'ÉVÉNEMENT EST SOUMISE AU RESPECT DES RÈGLES DE LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 QUI SERONT EN VIGUEUR PENDANT LA DURÉE DE L'ÉVÉNEMENT. IL EST CONSEILLÉ DE VÉRIFIER AVANT LE DÉPART QUELLES SONT LES CONDITIONS REQUISES SUR LE SITE WWW.DUCATI.IT/COM OU SUR LE SITE DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ WWW.DGC.GOV.IT. LES PERSONNES EN POSSESSION D'UN BILLET VALIDE NE POUVANT PAS SE CONFORMER À CES RÈGLES NE SERONT PAS AUTORISÉES À ACCÉDER À L'ÉVÉNEMENT.

Ducati Motor Holding S.p.A., - Société unipersonnelle, soumise à la direction et la coordination d'Audi AG - , est l'organisateur de l'Événement (« Organisateur »).

Partie 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES ÉVÉNEMENT

Article 1 - Programmes généraux et définitifs

Pour les programmes généraux, nous entendons définir des traces indicatives encore en cours d'élaboration à la fois en ce qui concerne les structures à utiliser qu'en ce qui concerne les lieux et les parcours. L'Organisateur s'engage donc à maintenir les structures et les services indiqués dans les programmes définitifs ; toutefois, en cas d'éventuelle indisponibilité d'un ou de plusieurs services, pour des raisons indépendantes de sa volonté et de force majeure, celui-ci se réserve le droit de les remplacer par des services et des structures de même qualité.

Art. 2 - Frais de participation

La participation est subordonnée à l'achat d'un titre d'accès valable pour un ou pour les trois jours de l'événement et au respect de la réglementation anti-Covid-19 qui sera prévue pendant la période de l'événement. Il existe deux types de titres d'accès :

- **Pass Biker** : il permet l'accès à l'Événement au participant avec la moto ;
- **Pass Visitor** : il permet l'accès à l'Événement au participant en tant que passager ou à pied.

Les prix des titres d'accès à l'Événement sont les suivants :

	3 JOURS	JUORNALIER
Pass Biker	€ 100	€ 55
Pass Visitor	€ 70	€ 45
Pass réduit Biker	€ 80	€ 50
Pass réduit Visitor	€ 65	€ 40
Pass réduit DOC Biker	€ 60	€ 30
Pass réduit DOC Visitor	€ 55	€ 35
Pass Rookie 18/25 biker	€ 60	€ 30
Pass Rookie 18/25 Visitor	€ 55	€ 35

Tous les tarifs comprennent la TVA.

Il sera possible d'acheter les titres d'accès de tout type et prix uniquement en ligne sur ticket.ducati.com à partir du **15 avril 2022 jusqu'au 24 juillet à 14h00**.

Les visiteurs de moins de 18 ans doivent être accompagnés.

L'entrée gratuite est prévue pour :

- Les visiteurs de moins de 18 ans accompagnés d'un adulte ; le titre d'accès pourra être réservé en ligne (max 4 pour chaque transaction. À l'entrée du Circuit, il sera nécessaire de présenter une pièce d'identité) ou retiré au centre d'accréditation/billetterie près du Circuit ;
- les personnes handicapées possédant un certificat d'invalidité et leur accompagnateur ; le titre d'accès devra être retiré au guichet dédié au centre d'accréditation/billetterie près du Circuit ;
- tous les participants provenant des pays hors Europe ([voir liste](#))

Le Pass 3 jours inclut :

- L'accès à toutes les zones publiques où l'Événement aura lieu ;
- Le kit de bienvenue contenant des t-shirts, des gadgets et du matériel d'information ;
- La possibilité de participer sans frais supplémentaires à toutes les activités du programme de l'Événement, telles que :
 - Test de conduite des modèles Ducati (sous réserve de disponibilité) ;
 - École de conduite DRE Riding Academy (sous réserve de disponibilité) ;
 - Tours de piste (sous réserve de disponibilité) exclusivement pour **les propriétaires de motos Ducati** ;
 - Divers concours organisés selon le programme de l'Événement ;
 - Accès aux séances d'autographes avec les pilotes Ducati ;
 - Possibilité de visiter l'Usine et le Musée Ducati à un tarif réduit.

La participation aux activités dynamiques est réglementée par l'Art. 8 de ce règlement.

Le Pass Journalier inclut toutes les activités prévues par le programme journalier de l'Événement, à l'exclusion de :

- Test de conduite des modèles Ducati ;
- École de conduite DRE Riding Academy ;
- Tours de piste.

Art. 3 - Titre d'accès

Avec le titre d'accès (e-ticket), chaque participant à l'Événement recevra un bracelet pour soi et, en cas d'un Pass Biker, également un bracelet pour la moto avec laquelle celui-ci accédera à l'Événement. Les deux bracelets auront la même numérotation et devront être portés pendant toute la durée de l'Événement.

- Le bracelet de forme « humaine » doit être porté par le participant, le bracelet en forme de moto doit être fixé à la moto à un endroit visible. Nous recommandons la direction ou le guidon.
- Le participant qui a acheté un Pass Visitor, 3 jours ou journalier, recevra un seul bracelet de forme « humaine » et ce bracelet devra être porté pendant toute la durée de l'Événement

Art. 4 - Modes de livraison

Le titre d'entrée (e-ticket) sera uniquement délivré au format numérique et pourra être imprimé ou consulté via smartphone.

Le bracelet (simple ou double) sera remis directement sur place à l'un des points de check-in sélectionnés sur le territoire et devra être retiré avant d'arriver aux portails du Circuit.

POINTS DE CHECK-IN

1	Parking entre Via del Mare et Via Don Lorenzo Milani, Misano Adriatico (RN)	pour les Biker et les Visitor avec accès en moto
	Entrée Via del Mare et sortie Via Don Lorenzo Milani, puis Via Salvo d'Acquisto	
2	Ducati Rimini, Misano Adriatico (RN)	pour les Biker et les Visitor avec accès en moto
	Strada Statale 16 Adriatica, 169	
3	Via G. del Bianco, Misano Adriatico (RN)	pour les Biker et les Visitor avec accès en moto
	Dans les environs de Milonga Verdemar, au rond-point de la Via del Carro	
4	Parking Piazza dello Stadio Santamonica, Misano Adriatico (RN)	uniquement pour les visiteurs et les participants en voiture
	Entre Via del Carro, 63 et Piazzetta dello Stadio	

L'accès au Circuit ne sera accordé qu'aux personnes en possession d'un titre d'entrée et d'un bracelet et qui se conforment aux règles en vigueur à ce moment-là pour limiter la propagation de la Covid-19.

Art. 5 - Visites du Musée et de l'Usine Ducati

Du mercredi 20 juillet 2022 au mardi 26 juillet 2022, le Musée Ducati et l'Usine Ducati seront ouverts aux visiteurs à un tarif spécial réservé à tous ceux qui ont acheté leur billet pour le WDW2022.

Les visites du Musée et de l'Usine doivent être réservées à l'avance et aux horaires indiqués sur la plateforme de réservation/vente des billets du Musée (www.tickets.ducati.com) .

Indications pour l'achat en ligne

Tous les détenteurs d'un titre d'entrée régulier au WDW2022 recevront un code de réduction qu'ils pourront utiliser ultérieurement pour réserver et acheter le ticket d'entrée au Musée et la visite de l'Usine.

Pour les horaires d'ouverture et de fermeture, veuillez consulter le site suivant www.ducati.com / www.ducati.it

Tarifs d'entrée au Musée et visite de l'Usine

2 types de billets sont disponibles :

- 1) Visite guidée de l'Usine et entrée au Musée ; prix 22,00 (vingt-deux/00) euros (au lieu de 34,00 € (trente-quatre/00))
- 2) Entrée au Musée ; prix 12,00 (douze/00) euros (au lieu de 17,00 € (dix-sept/00))

Les recettes de cette activité seront entièrement reversées à la Fondation Ducati.

Art. 6 – Transfert d'un billet à une personne autre que celle dont le nom figure sur le titre d'accès

L'Événement WDW 2022 nécessite de billets nominatifs. Cela signifie que le billet portera le nom et le prénom de l'acheteur, qui devra présenter une preuve d'identité à l'entrée de l'Événement.

À partir de ce lien <https://shop.vivaticket.com/it/changeuser> il est possible de modifier le nom saisi au moment de l'achat et l'opération prendra effet immédiatement si elle est effectuée avec succès. Veuillez noter que pour changer le nom, vous devez être en possession du billet et fournir le « Prénom » et le « Nom » saisis initialement ainsi que le sceau fiscal figurant sur le billet.

Le changement du nom peut être effectué aussi bien par l'acheteur que par le titulaire du billet individuel. Dans ce dernier cas, le nom figurant sur le billet doit EXACTEMENT coïncider avec le nom du titulaire du compte utilisé pour accéder au lien susmentionné <https://shop.vivaticket.com/it/changeuser>

Le jour de l'Événement, aux points de check-in, on vous demandera un document d'identité valide en plus du billet afin de vérifier l'autorisation d'accès. En cas de non-concordance, vous ne serez pas autorisé à accéder à l'Événement et vous n'aurez droit à aucun remboursement.

Art. 7 - Perte du titre d'accès

Si vous perdez votre titre d'accès (e-ticket) imprimé sur papier, l'ayant reçu au format numérique, vous pourrez le réimprimer ou le consulter via votre smartphone.

En cas de rupture du bracelet, le participant devra contacter le centre d'accréditation/billetterie près du Circuit pour le remplacement, présentant le bracelet endommagé, le titre d'accès et un document d'identité.

En cas de perte du bracelet, le participant devra contacter le centre d'accréditation/billetterie près du Circuit en présentant le titre d'accès et un document d'identité.

Art. 8 – Kit de bienvenue

Tous les participants à l'Événement en possession d'un pass 3 jours ou journalier ont droit au kit de bienvenue pourra être retiré pendant les jours et les heures d'ouverture de l'Événement au point de distribution dédié du kit de bienvenue à l'intérieur du Circuit.

Art. 9 – Règlement général pour la réservation de tours de piste et Riding Experiences

Tous les détenteurs du Pass Biker 3 jours ont le droit de réserver les activités dynamiques suivantes :

1. Un tour de piste avec sa propre moto, si propriétaire d'une moto Ducati ;
2. Un tour de la DRE Riding Academy avec des motos mises à disposition par Ducati ;
3. Un tour de la DRE Adventure Academy - avec des motos mises à disposition par Ducati ;

En regard de l'achat du Pass 3 jours (Biker ou Visitor), le participant recevra le Code Riding Experience dans le reçu de paiement. L'e-mail et le Code Riding Experience sont nécessaires pour la réservation du tour.

Avant le début de l'Événement, le participant recevra un e-mail avec l'avis de l'ouverture de la plate-forme pour la réservation en ligne des activités dynamiques. À ce stade, en insérant le Code Riding Experience, le participant pourra choisir la date et l'heure de l'activité préférée, sous réserve de disponibilité.

Le participant possédant un Pass 3 jours pourra réserver max 3 tours de différents types parmi ceux proposés.

Le participant doit être majeur, posséder un permis de conduire valide qui l'autorise à conduire les motos avec lesquelles il a demandé de participer à l'activité et porter des vêtements techniques adaptés au type d'activité :

- pour les tours de piste : Le participant aura l'obligation d'entrer sur la piste en portant le casque intégral approuvé, une combinaison une pièce en cuir dotée de rembourrages et de protections à coquille sur les avant-bras, les épaules et les tibias, des gants, des bottes et une protection dorsale pour usage sportif sur piste.
- Pour tous les autres cours, les vêtements de protection composés de : un casque intégral, une veste et un pantalon en cuir ou cordura avec des protections épaulettes, coudes et genoux ; protection dorsale ; gants et bottes.
- pour les cours DRE Adventure Academy ou en général pour les activités de test de conduite, les vêtements de protection obligatoires devront être composés de : un casque intégral, une veste et un pantalon avec des protections pour les épaules, les coudes et les genoux ; une protection dorsale ; des gants et des bottes, que le participant devra porter pour participer à l'activité.

La direction se réserve dès à présent le droit de refuser l'accès à la piste aux participants portant des vêtements non conformes ou en mauvais état.

Le participant qui achète le Pass Biker 3 jours durant les jours de l'Événement et donc sur place, peut s'inscrire pour les tours de piste ou à d'autres activités prévues dans le Circuit, mais nous vous avertissons que les possibilités de trouver des places disponibles en réservant sur place seront faibles.

Article 10 – Exclusion de responsabilité

Pour participer au WDW2022, le participant déclare en outre :

- que la moto avec laquelle il participe est régulièrement immatriculée, en parfait état d'entretien et conforme à la réglementation en matière de pollution sonore et de l'environnement ;
- être conscient des risques que sa participation implique pour lui-même, pour autrui et pour les biens dont il est propriétaire et d'autrui, et assumer dans ce sens toute responsabilité pour tout préjudice pouvant résulter de sa faute, s'engageant à protéger et à dédommager les organisateurs ;
- être conscient du fait que le parking n'est pas surveillé ;
- renoncer dès à présent à toute réclamation contre l'Organisateur pour tout préjudice résultant d'un vol ou d'un préjudice aux biens dont il est propriétaire.

L'Organisateur se réserve le droit d'éloigner immédiatement du Circuit et de tout autre lieu où se déroule l'Événement, sans rembourser le titre d'accès, tout participant dont le comportement n'est pas conforme à l'ordre public et aux dispositions de ce règlement, ou qui, en général, ne permet pas le déroulement régulier de l'Événement même.

Art. 11 – Utilisation de l'image

L'Événement WDW2022, tout au long de sa durée, sera documenté à l'aide de photographies, de vidéos et d'enregistrements audio (indiqués dans l'ensemble comme « images ») qui pourront ensuite être librement utilisées par l'Organisateur et les sociétés liées contractuellement à celui-ci. Les Images, toutes seules et/ou en combinaison avec d'autres, seront utilisées par Ducati à des fins commerciales et de promotion de l'image de l'entreprise par diffusion, pendant et après l'évènement, à travers les moyens retenus appropriés par Ducati, par exemple par le biais des voies de presse traditionnelle ou d'outils numériques - comme les sites Internet, Applis, blogs de Ducati à savoir comptes Ducati sur médias sociaux. Le participant renonce expressément à faire toute réclamation, même de nature économique, envers l'Organisateur et les sociétés liées contractuellement à celui-ci et leurs employés, agents et représentants.

Article 12 – Annulation de l'Événement en raison de grèves - catastrophes naturelles - conditions météorologiques défavorables - troubles civils et militaires - émeutes - actes de terrorisme - restrictions de propagation Covid-19

L'annulation de l'Événement en raison de grèves, catastrophes naturelles, conditions météorologiques défavorables, troubles civils et militaires, émeutes, actes de terrorisme, restrictions de propagation Covid-19 et autres événements similaires sont des causes de force majeure et ne sont donc pas imputables à l'Organisateur. Les éventuels frais supplémentaires pris en charge par le participant ne seront donc pas remboursés, ni les prestations qui, pour ces raisons, seraient perdues et ne seraient pas récupérables. Sauf ce qui fait éventuellement partie de la garantie d'assurance prévue par l'Organisateur.

Art. 13 - Communications d'informations et/ou supplémentaires

L'Organisateur se réserve le droit de faire connaître à tous les participants, au moyen de communications appropriées, tout changement ou ajout à ces dispositions générales et programmes, ainsi que des informations ou des clarifications pour leur meilleure interprétation.

À cette fin, le participant fournit à Ducati le consentement à l'utilisation de ses données personnelles, conformément aux dispositions de la Partie 2.

Art. 14 - Marques WDW 2022, Ducati, signes distinctifs, droits de propriété industrielle, droits de propriété intellectuelle et services de tiers proposés via le site ou liens vers certains sites tiers

Le participant est informé à l'avance qu'il ne peut revendiquer aucun droit sur les marques déposées « **WDW 2022** », « **Ducati** », ni aucune autorisation de les utiliser et s'engage, de son propre chef et pour le passager, à ne pas réclamer la propriété, la licence ou tout autre droit d'utilisation ou d'exploitation. En outre, de son propre chef et pour le passager, celui-ci s'engage à ne pas déposer ou utiliser des noms, marques ou autres signes distinctifs associés aux noms ou marques déposées « **WDW 2022** », « **Ducati** » et/ou qui pourraient être confondus avec ceux-ci.

Le nom de domaine et les droits de propriété intellectuelle et industrielle relatifs au site wdw.ducati.it (y compris, mais sans s'y limiter, toute image, photographie, animation, vidéo, audio, musique, texte intégré dans ce site, et matériel joint) sont la propriété de l'Organisateur et sont protégés par les lois sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle et industrielle et par les dispositions des traités internationaux. Le participant ne peut pas copier et/ou reproduire le matériel contenu sur ce site.

Certains services offerts sur ce site pourraient inclure du matériel de tiers ou des liens vers certains sites Internet de tiers. Le participant est conscient et accepte que l'Organisateur n'est pas responsable du contenu ou de l'exactitude, de l'évaluation et de l'examen de celui-ci ou de l'évaluation du contenu ou de l'exactitude de ce matériel ou de sites Internet de tiers. L'Organisateur ne garantit ni ne confirme et ne sera pas responsable des matériels ou des sites Internet de tiers, ni pour d'autres matériels, produits ou services de tiers. Le participant accepte de ne pas utiliser de matériels de tiers de quelque manière que ce soit pouvant enfreindre ou violer les droits de tiers, et que l'Organisateur ne sera en aucun cas responsable de toute utilisation à cet égard de la part du participant.

Article 15 - CLAUSE COMPROMISSOIRE

Tout différend relatif à l'interprétation et à l'exécution de ce règlement pourra être soumis à un conciliateur nommé par la Chambre de Commerce de Bologne, qui décidera par voie électronique des techniques de conciliation en ligne, comme le permet le Décret Législatif n. 70/2003. Sous réserve des éventuelles compétences incontournables prévues par la loi en faveur des utilisateurs consommateurs.

Art. 16 - RÉGLEMENTATION APPLICABLE

Pour tout ce qui n'est pas expressément mentionné ici, il est nécessaire d'appliquer les réglementations italienne et européenne.

Partie 2 : TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles fournies par l'Utilisateur pour l'inscription au World Ducati Week 2022 (ci-après « événement ») seront traitées par le responsable du traitement Ducati Motor Holding S.p.A. - Société unipersonnelle - Société soumise à l'activité de direction et de coordination d'AUDI AG, sise Via Cavaliere Ducati n°3, Bologne, Italie (ci-après dénommée « Ducati »), et par VIVATICKET sis Via Antonio Canova 16/20, 40138 Bologne (ci-après dénommée « VIVATICKET ») en tant que responsable du traitement nommé par Ducati pour la vente en ligne de titres d'accès à des événements organisés par Ducati.

Ducati fait donc appel à la collaboration de VIVATICKET pour le processus de vente en ligne de titres d'accès, via la plateforme www.vivaticket.com, via les URL wdwdealer.vivaticket.it (revendeur) et wdw.vivaticket.it (b2c).

Le processus d'inscription est divisé en deux macro-étapes : une première inscription de la part de l'utilisateur sur le site Ducati (s'il n'est pas déjà inscrit), et une navigation successive sur le site www.vivaticket.com pour le processus d'achat du billet en ligne.

Pour l'Utilisateur, après l'inscription (avec l'acceptation simultanée de la déclaration de confidentialité ci-incluse) sur le site Ducati, la collecte de données supplémentaires pourrait être nécessaire sur le site www.vivaticket.com.

De la part de VIVATICKET, les données personnelles fournies seront traitées pour : permettre la navigation et l'inscription à l'événement, la conclusion éventuelle et l'exécution d'un contrat d'achat à travers le site, pourvoir à la fourniture des produits et services demandés par l'Utilisateur, et fournir les informations et l'assistance demandées par l'Utilisateur.

Ducati et VIVATICKET ont un grand respect pour la confidentialité des Utilisateurs. Les données qui seront éventuellement communiquées par le visiteur du site seront traitées avec le plus grand soin et avec des outils en mesure d'en garantir la sécurité, dans le respect total de la réglementation en vigueur concernant la protection des données personnelles.

La politique de confidentialité dans sa version complète est disponible au lien suivant [lien](https://backendcdn.vivaticket.it/wms_images/ducati/Informativa_Piattaforma_WDW_Vivaticket1.0.pdf) :
https://backendcdn.vivaticket.it/wms_images/ducati/Informativa_Piattaforma_WDW_Vivaticket1.0.pdf

Partie 3 : CONDITIONS DE VENTE

Les indications qui suivent réglementent les relations entre VIVATICKET S.p.A, sise Via Antonio Canova, 16/20- 40138 Bologne, N° de TVA 02011381205 - R.E.A. BO 405904, fournisseuse du service de préaccréditation et de vente de titres d'accès (ci-après dénommé « Service ») et les utilisateurs de ce Service (ci-après dénommés « Clients/Acheteurs »). Le client qui utilise le Service est tenu de respecter toutes les conditions générales contenues dans ce règlement. Ce règlement doit donc être lu attentivement et approuvé dans toutes ses parties par l'Utilisateur avant la fin de l'opération d'achat.

CONDITIONS GÉNÉRALES POUR L'UTILISATION DU SERVICE DE VIVATICKET

Art. 1 - Définitions

Art. 2 - Objet du Service

Art. 3 - Durée des réservations et du prix de vente

Art. 4 - Annulation des réservations pour non-exécution de la transaction

Art. 5 - Modes de paiement et conclusion du contrat

Art. 6 - Sécurité

Art. 7 - Mode de retrait et livraison (Non applicable pour l'Édition 2022)

Art. 8 - Droit de résiliation

Art. 9 - Événement reporté ou annulé

Art. 10 - Accès au Service

Art. 11 - Réclamations

Art. 12 - Liens vers d'autres sites

Art. 13 - Responsabilité de VIVATICKET

Art. 14 - Tribunal compétent

Art. 1 - DÉFINITIONS

1. Client (Acheteur) : c'est la personne qui utilise le Service pour l'achat d'un ou de plusieurs Titres d'Accès.

2. Code de la Consommation : il s'agit du Décret Législatif du 6 octobre 2005 n°206 et modifications et intégrations successives.

3. Frais de Service : c'est la majoration appliquée par VIVATICKET sur le prix facial des Titres d'Accès

et qui constitue une rémunération totale ou partielle du Service. Ils sont communiqués au Client lors de la procédure d'achat du Titre d'Accès et sont directement facturés par VIVATICKET au Client.

4. Contrat de Service : c'est le contrat qui est établi entre VIVATICKET et le Client pour la fourniture du Service et pour l'utilisation de celui-ci par le Client.

5. Contrat de Vente : c'est le contrat qui est établi entre le Client et l'Organisateur, ayant pour objet la vente du Titre d'Accès par le biais du Service fourni par VIVATICKET à considérer réglementé par ces Conditions Générales du Contrat dans les parties faisant référence à la réalisation de l'Événement World Ducati Week 2022, par les dispositions applicables en matière de vente conformément à la réglementation italienne applicable et par les avertissements indiqués au dos du Titre d'Accès acheté.

6. Consommateur : c'est le Client, personne physique, qui utilise le Service pour l'achat de Titres d'Accès à des fins non liées à l'activité professionnelle ou entrepreneuriale éventuellement exercée.

7. Frais de Pré-vente : c'est l'éventuelle majoration appliquée par l'Organisateur en cas de pré-vente du Titre d'Accès. Ils font partie intégrante du Prix Facial du Titre d'Accès acheté par le Client et sont indiqués sur le Titre d'Accès séparément de la Valeur Nominale du Titre d'Accès.

8. Événement : c'est la manifestation, la représentation ou le spectacle auquel le Titre d'Accès fait référence.

9. Organisateur : c'est le sujet qui organise l'Événement pour lequel le Titre d'Accès a été émis.

Pendant la vente du Titre d'Accès par le biais du Service fourni, VIVATICKET agit au nom et pour le compte

de l'Organisateur. Aux termes et en exécution de l'article 49 du Code de la Consommation, les données et les références de l'Organisateur sont indiquées au Client avant la fin de l'achat et sont indiquées sur le Titre

d'Accès. Pour l'événement World Ducati Week 2022, l'Organisateur est Ducati Motor Holding S.p.A., Via Cavaliere Ducati 3, Bologne, N° de TVA 05113870967.

10. Prix Facial : c'est le prix composé de la Valeur Nominale outre les éventuels Frais de Pré-vente et il est indiqué sur le Titre d'Accès.

11. Service : c'est l'ensemble des services de réservation, d'émission et de mise à disposition du Titre d'Accès en faveur du Client via le réseau de vente. Le Service n'inclut pas la vente du Titre d'Accès et/ou la fourniture de la prestation constituée par l'Événement qui restent des actes et/ou des obligations de compétence et de responsabilité exclusives de l'Organisateur, au nom et pour le compte duquel VIVATICKET agit en fournissant exclusivement le Service.

12. Détenteur du Titre d'Accès : c'est le sujet qui détient un Titre d'Accès légitimement et conformément à ces Conditions Générales de Contrat

13. Titre d'Accès : c'est le document, ayant une valeur fiscale, acheté par le Client via le Service qui permet au détenteur du Titre d'Accès d'accéder à l'Événement. Le Titre d'Accès est strictement personnel et ne peut être cédé à titre onéreux ni ne peut faire l'objet d'une intermédiation, conformément à la réglementation contraignante en matière fiscale (décret 23/07/2001 et modifications et intégrations successives). Les Titres d'Accès ne pourront pas être remplacés s'ils sont perdus, détériorés, endommagés, détruits ou s'ils ont été volés.

14. Valeur Nominale : c'est le prix du Titre d'Accès net des Frais de Pré-vente et des Frais de Service.

Art. 2 - OBJET DU SERVICE

1. Ces Conditions Générales du Contrat réglementent la fourniture et l'utilisation du Service et, par conséquent, la fourniture au Client des services de réservation et de pré-vente du Titre d'Accès relatif à l'Événement World Ducati Week 2022 organisé et géré par l'Organisateur Ducati Motor Holding S.p.A., Via Cavaliere Ducati 3, Bologne, N° de TVA 05113870967.

2. Dans le cadre du Contrat de Vente, VIVATICKET agit au nom et pour le compte de l'Organisateur fournissant exclusivement le Service, pour lequel elle n'est pas responsable de l'organisation, de la gestion ou même de la politique tarifaire des Titres d'Accès, de leur promotion et de la distribution.

3. Le Service fourni par VIVATICKET est un service de réservation et de pré-vente de Titres d'Accès à des Événements publiés. Lors de la conclusion du Contrat de Vente, ainsi que lors de l'activité de communication relative à l'Événement, VIVATICKET travaille au nom et pour le compte de l'Organisateur et

le seul service fourni par celle-ci est celui de la fourniture du Service.

Art. 3 - DURÉE DES RÉSERVATIONS POUR L'ACHAT PAR CARTE DE CRÉDIT

1. Le Service permet de disposer d'une période de temps limitée pour le paiement des Titres d'Accès réservés (ci-après le « Délai de réservation »).
2. Le Délais de Réservation est clairement indiqué sur la page récapitulative du panier, marquée d'une icône indiquant le terme exact dans lequel le Titre d'Accès doit être payé.
3. L'achat du Titre d'Accès doit être effectué par des personnes majeures. Le système ne permet pas la conclusion de la transaction d'achat en ligne si elle est effectuée par des Clients de moins de 18 ans.
4. Le prix total dû par le Client pour le Titre d'Accès, y compris les Frais de port du Titre d'Accès qui sont indiqués séparément, est précisé immédiatement avant l'achat et le Client doit l'accepter en décidant de terminer l'achat.

Art. 4 - ANNULATION DES RÉSERVATIONS POUR NON-EXÉCUTION DE LA TRANSACTION

1. L'achat du Titre d'Accès doit être effectué dans le Délai de Réservation indiqué par le système.
2. Le Client, dans le délai de réservation disponible, doit effectuer le paiement et recevoir la confirmation du succès de la transaction. Au cas où les deux conditions précédentes ne se produiraient pas, la réservation sera annulée et le Titre d'Accès retournera automatiquement dans le circuit de vente.
3. Pour toute demande d'assistance, veuillez consulter la page d'informations présente sur le site tickets.ducati.com/ita/assistenza.

Art. 5 - MODES DE PAIEMENT ET CONCLUSION DU CONTRAT

1. Le mode de paiement des Titres d'Accès est indiqué sur la page de vente de VIVATICKET et est indiqué tout juste avant le paiement.
2. VIVATICKET se réserve le droit d'appliquer, pour des raisons de sécurité, des limitations et des exclusions aux outils de paiement pouvant être utilisés par le Client pour le paiement.
3. Il est précisé que, en cas de paiement par carte de crédit, pour chaque code de transaction, le Client dispose de 4 tentatives de paiement. Une fois les tentatives de paiement infructueuses effectuées, il ne sera plus possible de récupérer la transaction.
4. Si le paiement a été effectué avec succès, le système affichera en ligne le reçu de l'achat, qui portera l'indication « Paiement Confirmé - Transaction Complétée » confirmant l'achat effectué par le Client.
5. Peu de temps après la fin de la transaction, le Client recevra un e-mail de confirmation de l'achat effectué, précisant les places attribuées, le prix payé et le mode de retrait du Titre d'Accès sélectionné. VIVATICKET décline toute responsabilité pour la non-réception de l'e-mail de confirmation dans les termes précités, lorsque l'envoi relatif n'a pas été rendu possible en raison de l'insertion de la part du Client de données incorrectes ou non valides dans le formulaire en ligne de demande des données du Client.
6. Le Client peut toujours imprimer le reçu de l'achat effectué via la page Affichage du reçu en utilisant le code de transaction attribué.
7. En acceptant ces Conditions Générales du Contrat et avec la conclusion réussie du processus d'achat et l'exécution des paiements connexes de la part du Client, le Client reconnaît expressément et accepte que le Service fourni par VIVATICKET est un service de seule pré-vente des Titres d'Accès aux Événements publiés. Lors de la conclusion du Contrat de Vente, ainsi que lors de l'activité de communication relative à l'Événement, VIVATICKET travaille au nom et pour le compte des Organisateur et le seul service fourni par celle-ci à son propre nom et pour son propre compte est celui de pré-vente.
8. Tout juste avant le paiement, le Client devra accepter ces Conditions Générales du Contrat.
9. Le Contrat de Service ainsi que le Contrat de Vente seront réputés conclus à la réception du récapitulatif communiqué par e-mail de l'achat et à condition que le paiement ait été effectué avec succès.

Art. 6 - SÉCURITÉ

Pour garantir une sécurité maximale, les transactions en ligne d'achats avec le Service sont effectuées via un serveur sécurisé, avec la certification GoDaddy, qui adopte le système de protection SSL (Secure Socket Layer), sur la base duquel VIVATICKET n'est jamais informée des codes utilisés par le client pour l'activation

de sa propre carte, mais reçoit exclusivement de la part du troisième gérant de la plateforme de paiements électroniques un numéro de reçu confirmant la réussite de la transaction à la conclusion de celle-ci.

Art. 7 - MODE DE RETRAIT ET LIVRAISON (NON APPLICABLE POUR L'ÉDITION 2022)

Art. 8 - DROIT DE RÉSILIATION

1. L'Organisateur reconnaît au Client le droit de résiliation gratuit à condition qu'il soit exercé dans les 14 jours à compter de la date de conclusion du contrat d'achat du Service et de réception simultanée de la demande de résiliation, conformément aux modes d'exercice du droit de résiliation indiqués ci-dessous et à

condition que l'Organisateur l'ait expressément autorisé et ait envoyé les fonds correspondants.

2. Mode d'exercice du droit de résiliation : la résiliation s'exerce par la rédaction du Formulaire de Remboursement (tickets.ducati.com/ita/rimborso). En cas de résiliation, au cas où l'utilisateur serait déjà en possession des titres d'accès, il devra les rendre rapidement à VIVATICKET S.p.A. - Billetterie WDW 2022 Via A. Canova n°16/20 40138 Bologne, Italie - afin qu'ils arrivent au siège de Bologne indiqué ci-dessus, au plus tard 10 jours avant la date de début de l'événement ; dans le cas contraire (retard ou non-retour), VIVATICKET S.p.A. n'est tenue à aucun remboursement.

3. Le Client aura par conséquent droit au remboursement des sommes versées pour l'achat, à l'exclusion des seuls frais directs de retour du Titre d'Accès correspondant à VIVATICKET SpA, à condition qu'il ait exercé la résiliation dans les termes et dans les formes précitées et, dans tous les cas, toujours avant l'Événement auquel il souhaitait participer, toute éventuelle demande de résiliation et/ou de remboursement exercée d'une manière autre que celles indiquées ci-dessus ou postérieurement audit Événement demeurant non pertinente.

Art. 9 - ÉVÉNEMENT REPORTÉ OU ANNULÉ. DÉSAGRÈMENTS LIÉS À L'ÉVÉNEMENT

1. En cas d'événement annulé ou reporté de la part de l'Organisateur, ou en cas de mauvais services relatifs à l'Événement et/ou au Contrat de Vente, VIVATICKET a été chargée par l'Organisateur de gérer les

activités de remboursement. Le Client doit donc contacter VIVATICKET, qui travaille exclusivement pour le compte de l'Organisateur, afin de demander le remboursement du Prix du Titre d'Accès, à condition que ces Titres aient été achetés via le Service fourni par VIVATICKET. Le Client reconnaît que le remboursement

n'inclut pas les frais d'expédition du Titre d'Accès, s'ils sont déjà pris en charge par VIVATICKET.

2. VIVATICKET, dans la mesure où elle n'est ni l'organisatrice ni la fournisseuse de l'Événement, ne peut être tenue responsable en aucun cas d'éventuels changements du programme du World Ducati Week 2022 et, à cette fin, il est recommandé de toujours vérifier les caractéristiques des Événements programmés directement sur le site officiel et/ou sur les canaux de communication de l'Organisateur et de VIVATICKET.

3. VIVATICKET ne peut, en outre, être tenue responsable des désagréments, des inconvéniens ou des dysfonctionnements subis par le Client en raison d'événements dus aux Organisateurs et en cas d'annulation ou de report de la part des Organisateurs de l'Événement, pour lequel le service d'achat du Titre d'Accès correspondant a été fourni par le biais du Service, sans préjudice de toute responsabilité pour faute ou malveillance par rapport à ce qui est inclus dans le Service (par exemple la diffusion pour des raisons imputables à celle-ci d'informations trompeuses).

Art. 10 - ACCÈS AU SERVICE

1. Pour pouvoir accéder et utiliser le Service, le Client est tenu de : (a) accepter dans toutes ses parties ces Conditions Générales du Contrat ainsi que (b) compléter le formulaire de demande des données, en autorisant le traitement correspondant conformément à la Politique de Confidentialité publiée sur le site www.ducati.it. En acceptant ces Conditions Générales du Contrat, le Client garantit que celles-ci sont valides, véridiques, exactes et correctes et ne violent pas les droits de tiers.

2. VIVATICKET se réserve dans tous les cas le droit de permettre l'accès au Service à tout moment exclusivement aux Clients qui ont complété avec succès une procédure d'inscription au site via le Code d'Accès. Dans ce cas, à la fin de la procédure d'inscription, le Client recevra un nom d'identification (« Identifiant ») et un mot de passe d'accès personnel (« Mot de passe »). L'Identifiant et le Mot de passe sont personnels, ne peuvent pas être utilisés sur deux postes de travail simultanément et ne peuvent pas être transférés ou cédés à des tiers. Le Client sera entièrement responsable de toutes les opérations effectuées par le biais de son Identifiant et de son Mot de passe et le Client sera donc obligé de garder ces données strictement confidentielles et secrètes, en informant immédiatement VIVATICKET en cas d'utilisation sans l'autorisation du Client.

3. VIVATICKET ne peut en aucun cas être tenue responsable de toute utilisation incorrecte ou

illégitime de l'Identifiant et du Mot de passe effectuée par le Client ou par un quelconque tiers lorsque cela

ne dépend pas de sa propre faute.

4. VIVATICKET se réserve également le droit d'empêcher à un Client d'accéder au Service ainsi que d'interrompre le fonctionnement de son Identifiant et de son Mot de passe immédiatement et sans préavis

s'il considère qu'il existe une violation substantielle des dispositions énoncées dans ces Conditions Générales du Contrat, notamment s'il établit que : (a) les données du Client ne sont pas correctes également en raison d'un défaut de mise à jour de la part du Client ; (b) il y a des responsabilités liées à l'utilisation illégale du Code Ducati, de l'Identifiant et du Mot de passe ; ou (c) en cas d'abus ou d'utilisation illicite du Service de la part du Client.

Art. 11 - RÉCLAMATIONS

1. Pour toute observation ou réclamation relatives au Service, veuillez consulter la page d'informations présente sur le site tickets.ducati.com/ita/assistenza. Toutes les demandes recevront une réponse dans les 48 heures suivant leur réception, le service est actif du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 15h00 à 18h00.

2. Les commentaires des utilisateurs sont toujours très utiles, étant un moment de confrontation important qui nous permet d'offrir un service de plus en plus adapté aux besoins des utilisateurs.

Art. 12 - LIEN VERS D'AUTRES SITES

En ce qui concerne les éventuels liens autres que tickets.ducati.com présents sur les propres pages Internet, nous précisons que :

- VIVATICKET ne peut en aucun cas être tenue responsable des opinions et des contenus exprimés sur ces sites.
- Ces sites peuvent être modifiés, déplacés ou supprimés par leurs propriétaires légitimes sans préavis donné à VIVATICKET.

Art. 13 - RESPONSABILITÉ DE VIVATICKET SPA

VIVATICKET est la seule et unique responsable des frais et préjudices subis en raison de sa propre faute ou

dol en relation avec les Services fournis par celle-ci, ainsi que pour toute information erronée fournie en relation avec l'Événement.

En outre, celle-ci n'est pas responsable du non-retrait de l'enveloppe à la billetterie ou de la non-utilisation

des Titres d'Accès de la part de l'Utilisateur (même si ceux-ci ont été livrés et/ou retirés) ; dans ces preuves tout droit au remboursement des Titres d'Accès par VIVATICKET S.p.A. ou par l'Organisateur est exclu.

Art. 14 - TRIBUNAL COMPÉTENT

1. Tout différend relatif à l'interprétation et à l'exécution de l'accord pourra être soumis à un conciliateur nommé par la Chambre de Commerce de Bologne, qui décidera par voie électronique des techniques de conciliation en ligne, comme le permet le Décret Législatif n. 70/2003. Sous réserve des éventuelles compétences incontournables prévues par la loi en faveur des Utilisateurs consommateurs.

2. Dans tous les autres cas où l'achat en ligne n'ait pas été effectué par un Client non consommateur, tout différent relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution et/ou la résolution d'actes légalement pertinents liés au contrat du Service sera transféré à la juridiction exclusive du Tribunal de Bologne.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et approuver expressément les clauses

suivantes, aux termes et en exécution des art. 1341 et 1342 du code civil : 1.12 (non-émission de Titres d'Accès de remplacement en cas de perte, détérioration, endommagement, destruction ou vol) ; 3.1-3.2 (Délai de Réservation) ; 5.7 (non-responsabilité de VIVATICKET S.p.A. en cas de non-réception de l'e-mail de

confirmation due à la communication erronée des données de l'utilisateur) ; 7.2 (non-responsabilité de VIVATICKET S.p.A. en cas de non-réception des Titres d'Accès par le biais de l'expédition par courrier

express due à la communication erronée des données de l'utilisateur) ; 9.2 (VIVATICKET S.p.A. non-responsable pour les changements des événements) ; 9.2 (Exclusion du remboursement des frais de port, si déjà pris en charge par VIVATICKET, du Titre d'Accès aux événements annulés ou reportés) ; 9.3

(VIVATICKET S.p.A. nonresponsable pour les préjudices à l'utilisateur pour annulation d'événements) ; 10.3

(obligations de l'utilisateur en ce qui concerne l'Identifiant et le Mot de passe) ; 10.4 (droit de VIVATICKET S.p.A. d'empêcher l'accès au Service en relation avec l'utilisation illégitime de l'Identifiant et du Mot de passe) ;

14.2 (Tribunal compétent exclusif pour les utilisateurs non consommateurs).

DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR

Ce règlement a été modifié pour la dernière fois le 23-03-2022